



1, route de l'Hermitage
F – 27220 LA BOISSIÈRE
Tél./Fax : 02 32 36 01 17
Mail : mairie-laboissiere@wanadoo.fr
www.laboisssiere-eure.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le samedi 29 novembre à 09h30, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Barbara BAZIN,
- Didier MARY,
- Nathalie CORNU,

Absents excusés :

- Pierre DELEVALLEZ,
- Laureen REBUT.

Date de convocation : 20 novembre 2025

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2025

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2025.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

Comptage des véhicules Route de la Forêt : Du 11 au 17 octobre un relevé a été fait pour mesurer la vitesse et comptabiliser le nombre de passage. La vitesse reste globalement raisonnable. La vitesse moyenne est de 37,8 km/h sur 512 passages enregistrés.

Réunion de l'école : Les difficultés persistent avec Mme PAUQUINOT et les enseignants. Les parents se plaignent de la cantine (qualité des repas), et de la garderie (locaux insuffisants). Il y a des problèmes d'infiltration d'eau dans les locaux.

Audience PAUQUINOT : L'audience était initialement prévue le 19 novembre 2025 avec 53 dossiers à traiter. L'audience est reportée au 1^{er} avril 2026.

Cirque MEDRANO : La commune a reçu plusieurs invitations pour 4 personnes. Elles ont été proposées lors du conseil, pour une représentation à Rouen du 03 décembre au 23 décembre 2025.

Délibération 1 : Adhésion au contrat statutaire du centre de gestion de l'Eure à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029

La commune a reçu une proposition du Centre de Gestion de l'Eure pour adhérer au nouveau contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 01/01/2026.

Le coût est d'environ 1 600 euros annuel. M. le Maire propose de ne pas adhérer à ce contrat d'assurance statutaire, compte tenu de la faiblesse de l'absentéisme du personnel pour raisons médicales dans les petites communes rurales.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne pour.

La proposition d'adhésion au contrat statutaire proposée par le Centre de Gestion de l'Eure à compter du 1^{er} janvier 2026 est rejetée à l'unanimité par le conseil municipal.

Délibération 2 : Demandes de subvention d'associations

Le budget de la commune est limité dans ce domaine.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de n'accorder aucune subvention pour le moment et
- de demander des détails supplémentaires sur les activités et projets de l'association Les P'tits Ecoliers de Boisset pour se positionner.

Délibération 3 : Aide à l'archivage et formation du personnel

Il est nécessaire de classer, éliminer et archiver les documents de la mairie. Le 18 septembre 2025, un entretien a eu lieu, avec une archiviste itinérante envoyée par le Centre de Gestion de l'Eure.

Une proposition de convention a été transmise. L'estimation du délai de travail est de 14 jours, et le coût de cette mission est de 3 360€.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention et passer commande de la mission d'archivage.

Délibération 4 : Installation d'une borne de recharge électrique Place de la mairie

La commune a reçu une offre pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'installation, la gestion et la maintenance seraient gratuites pour la collectivité.

La collectivité devra prendre à sa charge les frais du compteur électrique, soit 45€ mensuel.

Aucune observation.

Aucune question.

Par deux (2) voix pour et six (6) voix contre, cette proposition est rejetée.

Délibération 5 : Commande d'effacement de réseaux pour le centre du village auprès du SIEGE

La commune a reçu les devis estimatifs transmis par le Syndicat d'Electricité et de Gaz de l'Eure relatif à l'enfouissement des réseaux dans le centre, soit route de l'Espérance et Chemin du Beau Soleil moyennant un coût total d'environ 153 000€, dont 39 917€ à la charge de la commune.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de programmer les travaux sur la période 2026 sans faire appel à un emprunt.

Délibération 6 : Autorisation donnée à M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Rappel budget 2025	Montant autorisé (max. 25%)
Principal	21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage ; matériels divers)	80 360 €	20 090 €

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 pour le budget principal dans les limites indiquées dans le tableau.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 : Fixation du tarif de location de la salle des fêtes pendant la période hivernale

Il est préférable d'appliquer un tarif hiver pour la location de la salle pour couvrir les frais de consommation électrique.

Le conseil municipal propose de réviser les tarifs comme suit :

Pour la période allant du 15 octobre au 15 mars :

- 50€ la demi-journée pour les habitants de la commune et l'extérieur,
- 140€ la soirée y compris le lendemain pour les habitants de la commune,
- 290€ la soirée y compris le lendemain pour l'extérieur,
- une caution de 500€ sera exigée.

Pour la période allant du 16 mars au 14 octobre :

- 50€ la demi-journée pour les habitants de la commune et l'extérieur,
- 100€ la soirée y compris le lendemain pour les habitants de la commune,
- 250€ la soirée y compris le lendemain pour l'extérieur,
- une caution de 500€ sera exigée.

Par une (1) voix contre et sept (7) voix pour, le conseil municipal décide de réviser les tarifs comme énoncés précédemment à compter de ce jour.

Délibération 8 : Vente de la lame de déneigement toujours stockée chez M. SEIDLER

La lame de déneigement ne peut être conservée indéfiniment par M. SEIDLER.

M. le Maire propose de la mettre en vente.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le conseil municipal décide de mettre en vente la lame de déneigement aux enchères avec un prix de réserve à 2 000€ pour commencer.

Délibération 9 : Acquisition de pièges à frelons

La commune a reçu une proposition de GDS27 pour un achat groupé du piège coréen à ailes – BeeVital, modèle sélectif retenu par le plan national, pour un prix unitaire de 36,50€ TTC.

M. le Maire propose d'acquérir une dizaine de pièges, qui seront redistribués aux administrés intéressés, et en contrepartie ses derniers fourniront des retours de piégeage (dates, quantités de frelons capturés...) pour garantir une mise en œuvre homogène, un protocole de piégeage ainsi que les fiches de suivi nécessaires seront fournis avec chaque piège.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir 10 pièges, et par conséquent autorise M. le Maire à signer le bon de commande qui est à retourner avant le 8 décembre 2025.

Délibération 10 : Acquisition partielle de la parcelle B531 ou mise en place d'un bail emphytéotique

La commune a besoin de créer des places de parking, et le propriétaire de la parcelle B531 n'est pas hostile à la vente du terrain bordant la voie publique.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir cette partie de parcelle, et autorise M. le Maire à faire une proposition à hauteur de 2 000€ pour cette acquisition.

Délibération 11 : Installation d'une réserve incendie dans un massif forestier

La délibération a été retirée de l'ordre du jour. Dossier non finalisé. Rendez-vous prévu jeudi 04 décembre 2025 avec l'entrepreneur et M. COMIOT.

Questions diverses

Repas des seniors : 29 personnes présentes à ce jour.

Illuminations de Noël : 9 acquisitions cette année, 4 seront installées Route de la Fossery. Le branchement est prévu pour le 1^{er} décembre 2025.

Noël des enfants : La commune s'occupe des chocolats, chouquettes et boissons. Le comité se charge de l'animation, la décoration de la salle et apportera des quiches salées et amuse-bouche.

Repas conseillers fin de mandat : 6 décembre 2025 annulé et déplacé au 24 janvier 2026.

Vœux du Maire : 10 janvier 2026.

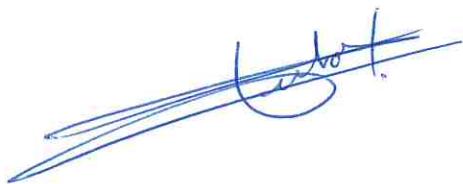
Prochain conseil : 24 janvier 2026.

Election du Maire : 21 mars 2026 après les élections du 15 mars s'il n'y a pas de deuxième tour.

Comité des Fêtes : Dominique CORNU, président du comité des fêtes demande si la salle des fêtes est libre le samedi 28 février 2026 pour organiser une soirée tartiflette. La salle est libre et donc réservée à l'association à cette date.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h40.

Le Secrétaire de séance,



M. Bruno DUBOT

Barbara BAZIN	Nathalie CORNU	Pierre DELEVALLEZ (Absent)	Didier MARY
Thomas FOUGEREUX	Anne-Marie KULMA	Frédéric MENEAU	Michel PATEZ
Laureen REBUT (Absente)			